

Troisième Session de la Conférence des Parties contractantes
27 mai au 5 juin 1987
Regina, Province de la Saskatchewan, Canada

Recommandation 3.6: Nouvelles Parties contractantes en Afrique

RECONNAISSANT la grande importance des zones humides d'Afrique pour la conservation et l'utilisation durable au bénéfice des communautés locales;

CONSCIENTES que plusieurs pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest sont Parties contractantes à la Convention mais que peu de pays d'Afrique centrale, orientale et australe sont Parties contractantes;

NOTANT la participation effective des observateurs du Botswana, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, de l'Ouganda, du Tchad et de la Zambie à la Troisième Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

PRIE le Bureau de la Convention de prendre contact avec les autorités du Botswana, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, de l'Ouganda, du Tchad et de la Zambie ainsi qu'avec celles d'autres États africains pour proposer qu'ils considèrent favorablement la possibilité de devenir Parties contractantes à la Convention de Ramsar aussitôt que possible.